



Groupe Ain - Rhône - Isère

Compte rendu de la rencontre du 25 avril 2026

à l'Observatoire des Armements

187 Montée de Choulans 69005 Lyon

Présents : Michel Nebout, Marcel et Camille Chochois, Jean Desfonds, Marie-Claire Miollan. En visio : Jeany Contion et Jennifer Bilamba.

Tour de table

Nous commençons la réunion en partageant des nouvelles des absents : Guillemine T., Séverine D, Marc Rochet, Marie-Chantal Cros, Colette Isemein, Michel Barbut. Jeannette et Guy Nougier, Geneviève Haond, Paul Beaud. Nous échangeons également des nouvelles des présents, en particulier sur la situation de Marie-Claire, qui constate que dans l'APRC elle n'est pas la seule de son ancienne communauté à en être sortie, et se demande s'il y a des points communs à toutes les situations.

Dossiers en cours

- S. D. : l'audience en appel aura lieu le 26 mai. Les statuts initiaux de la communauté concernée ont été retrouvés et apportent un éclairage utile au dossier. La question d'un renvoi a été posée par une des parties adverses.
- G.T. : l'avocat d'une des parties adverses tarde à rendre ses conclusions. Nous échangeons autour de la question de la multi-activité et des nouveaux arguments suggérés par Jean Doussal. Nos nouvelles conclusions n'ont pas encore été envoyées.
- À ce propos, nous entamons une discussion sur la re-définition du terme de « caisse subsidiaire du régime général » appliqué habituellement à la Cavimac.

Échange sur diverses questions juridiques :

- sur la notion de « détachement » à l'étranger : jusqu'en 2000, seul le terme d'« envoi à l'étranger » était utilisé, ce qui ne signifie pas d'office que pour cette période c'est l'expatriation qui s'applique. Le texte du Code de la sécurité sociale semble faire ressortir que c'est la personne concernée (et non la communauté) qui pouvait s'affilier, l'affiliation étant présentée comme une possibilité offerte, non une obligation. Reste des interrogations, à savoir comment la personne peut s'affilier, puisqu'elle n'en a pas les moyens ?

- sur la question de la multi-activité et du travail au pair : le statut de travail au pair est à dénoncer dans le cas d'activité religieuse, car la loi Viatte exclut le salariat pour l'engagement religieux ; la multi-activité est possible quand il y a exercice de deux activités distinctes, dont l'une ne relève pas de l'activité religieuse.

Bilan / remontée de l'AG

- Michel nous invite à lire le billet de Jean-Pierre Mouton sur le site.
 - L'animation d'Alexandre Pieroni a été très appréciée, tout comme l'ambiance chaleureuse et dans le respect des personnes, avec une bonne qualité d'expression et d'écoute.
 - Constat d'un certain renouveau dans l'APRC : cela se traduit d'une part, par le ressenti d'un hiatus générationnel entre les 80 % de plus de 70 ans et les 20 % plus récents, et d'autre part, par la prise de conscience du caractère inédit des situations qui sont aujourd'hui à défendre.
 - Nous prenons acte que les dossiers individuels ne font pas forcément gagner des droits sur le collectif et que l'association est prête aujourd'hui à élargir son champ de collaboration tout en partageant son expertise, tout ceci pour plus d'efficacité. Ces situations nouvelles nous font rejoindre des problématiques beaucoup plus larges (fraude sociale, abus divers). Ceci induit un changement de point de vue selon lequel nous nous percevons désormais moins comme des « AMC » que comme des citoyens.
 - Nous échangeons, suite au compte rendu de l'AG, notamment sur les limites du « tout-juridique », la nécessité d'un traitement collectif des dossiers, le besoin d'alliance avec d'autres associations. Concernant le traitement collectif, Jennifer signale les fiches rédigées par elle, à destination du groupe juridique, sur les sujets action de groupe et action en reconnaissance de droit. Nous proposons que ces fiches puissent être publiées dans le prochain bulletin Agir Retraites.
 - Nous rappelons enfin les quatre orientations votées à l'AG.

Divers

- Camille nous informe de la publication du **Vademecum** en différentes versions, qui apparaît désormais en première page du site. La version publique est intitulée : « **Guide pour obtenir régularisation des périodes non déclarées ou mal déclarées** ». Deux autres versions, sont accessibles uniquement en mode adhérent : la première est destinée aux personnes accompagnées et la seconde aux accompagnateurs (ou susceptibles de devenir accompagnateurs).
- Au moment où nous rédigeons ce compte rendu nous venons d'apprendre avec tristesse le décès de notre ami **Paul BEAUD**. Jean Desfonds qui avait bavardé avec Paul au téléphone la veille de notre réunion en a été informé par sa compagne Marie Chabanon. Paul est décédé dans son sommeil ce dimanche 3 mai au matin. Il faisait partie des ex-Clercs de Saint-Viateur, comme Michel Barbut, Paul Chirat, et Jean-Claude Jannin.

Notre réunion s'est terminée par un repas convivial au restaurant « La terrasse » à Saint-Just.

**Prochaine réunion de notre groupe local :
27 juin 2026 de 9h30 à 12h**